

Motion sur la renégociation du CPER

Adoptée par les membres du CESER Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en séance plénière le 19 mai 2016

Les Contrats de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 prévoient une clause pour leur révision dès 2016 afin de prendre en compte les nouveaux périmètres et compétences régionales. Pour la région Grand Est, il s'agira de fusionner trois CPER dans un contrat unique.

Le CESER rappelle que la nouvelle génération des contrats de plan Etat-régions 2015-2020 constitue un outil majeur pour la nouvelle région Grand Est dans des domaines stratégiques pour son avenir comme la mobilité multimodale, l'enseignement supérieur et l'innovation, la transition écologique et énergétique, le numérique, les filières d'avenir et l'usine du futur. Avec, comme priorité transversale, l'emploi durable.

La région Grand Est fait face à une situation générale moins favorable que celle de la plupart des autres régions métropolitaines marquée de surcroit par d'importants contrastes territoriaux. Elle est davantage exposée aux mutations économiques et sociales, aux défis environnementaux, ainsi qu'aux phénomènes d'inégalités territoriales.

Le CESER rappelle que la crise de 2008 à très fortement touché le système productif de la région Grand Est puisque le secteur industriel a perdu plus de 67 000 emplois. Cela représente 16 % des pertes industrielles de la France métropolitaine, pour 10,4 % des emplois industriels. Par ailleurs, la Valeur Ajoutée de l'industrie manufacturière reste à la fin de l'année 2013 à moins de 5,7 % par rapport à 2007.

Le CESER Grand Est souligne que les contrats de Plan 2015-2020 signés avec l'Etat et les régions d'Alsace, de Champagne Ardenne et Lorraine en 2015, représentent un volume d'engagement global de 2,123 milliards d'euros, soit 7,7 % du total de la France métropolitaine pour 8,7 % de la population. Avec 381€/habitant, la région Grand Est se situe au 7^{ème} rang des régions, la moyenne pour la France métropolitaine se situant à 426€/habitant.

Contrats de Plan Alsace – Champagne Ardenne – Lorraine 2015-2020 (en Millions d'€)				
	Etat	Région	Autres partenaires (Départements, Métropole, Agglomération)	Total par région
Alsace	394,126	254	119,36	767,486
Champagne Ardenne	306,522	308,792	non définis	615,394
Lorraine	370,131	370,131	non définis	740,262
Total Grand Est	1070,779	932,923	119,36	2123,142

Pour le CESER, les indicateurs économiques et sociaux montrent l'urgence pour la région de mobiliser atouts et moyens au travers des actions du CPER afin de construire une dynamique de création d'activités économiques et d'emplois.

Plus que jamais au regard de la situation économique et sociale de la région Grand Est, il est attendu que l'Etat tienne totalement ses engagements financiers sur des projets structurants à l'occasion de cette renégociation.

C'est pourquoi, dans le cadre de la renégociation du CPER, les membres du CESER Grand Est :

- demandent au Préfet de Région et au Président du Conseil Régional des informations précises sur les modalités de renégociation du CPER ;
- insistent fortement sur le respect des engagements de l'Etat envers la région Grand Est en soulignant le contexte économique et social régional ;
- demandent à être associés à la phase de renégociation afin de bien prendre en compte les attentes et les ambitions des socioprofessionnels de la région Grand Est.

Metz, le 19 mai 2016